



Taxe d habitation et redevance television

Par micard josiane, le 12/02/2011 à 13:49

Bonjour,

Je dois 468.00 € de redevance télé. sur ma taxe d'habitation. J'ai demandé un délai mais je ne l'ai pas respecté car mon concubin ne fait plus que 36 h 50 par semaine. Les impôts veulent faire une saisie sur le salaire de mon concubin. J Je voudrai leur donner 80 € par mois à partir du 1er mars pour que mon concubin n'ai pas la honte vers son patron. Que dois-je faire ?

Par mimi493, le 12/02/2011 à 15:05

Allez au trésor public pour négocier un échelonnement mais ils ne sont pas obligés d'accepter. Sinon, demandez à votre banque un petit pret